

« L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES ENFANTS EN CE COMPRIS LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE, EST FACILITÉ PAR L'INTERACTION ENTRE LES AUTORITÉS PUBLIQUES, LE GRAND PUBLIC ET LA SOCIÉTÉ CIVILE ».

2017-2021

RÉPONSE MANAGÉRIALE- ÉVALUATION MI-PARCOURS

DÉCEMBRE 2019

Introduction

Le programme 2017-2021 « *L'accès aux droits pour les enfants en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public et la société civile* », financé par la Direction Générale au Développement (DGD), est mis en œuvre par le Comité d'Appui au Travail Social de rue(CATSR), en partenariat avec Dynamo International (DI). En suivant les obligations contractuelles, des termes de références (TdR) ont été publiés en 2019 pour procéder à l'évaluation externe mi-parcours.

Suite à la publication du rapport d'évaluation mi-parcours et la restitution de ce dernier le 23 novembre 2019 à Kinshasa (qui a regroupé plus de 30 participants dont les représentants des provinces), l'équipe technique de Dynamo International a formulé une réponse managériale qui a été présentée au Conseil d'Administration (CA) le 5 décembre 2019 pour validation. Un groupe de travail composé de membres du CA de DI a été formé pour suivre ce processus.

Ce document s'appuie donc les recommandations formulées par les évaluateurs dans leur rapport d'évaluation (dont des recommandations issues du rapport mais formulées par les personnes interrogées et interprétées par les évaluateurs), le support écrit et produit par les évaluateurs pour la restitution et le PV de la restitution co-rédigé par DI et la DISPE.

Pour structurer cette réponse, DI a re-catégorisé les recommandations proposées par les évaluateurs externes adressées à la gouvernance du programme, au CATSR, et à l'exécution du programme.

La mise en œuvre du plan d'action développé dans cette réponse managériale sera suivie par la direction de DI. Les réunions internes de DI (tous les 2 mois) seront les moments de suivi privilégiés. Une première mission sera organisée en Mars 2020 pour organiser la première réunion du Comité du Pilotage du programme (voir recommandation 1).

Les activités prioritaires apparaissent en vert dans le tableau récapitulatif et concernent trois chantiers principaux sur la période de janvier à mars 2020 : la gouvernance du programme, la restructuration du CATSR, la mise en place d'un plan d'action 2020 dont les activités sont re-priorisées.

Remarques préalables

A la lecture du rapport d'évaluation mi-parcours nous (l'équipe de Dynamo International et son CA) sommes conscients des limites des enseignements que nous pouvons retirer de la méthodologie adoptée par les évaluateurs et que nous avons validé. Si la méthodologie du MAG présente des avantages indiscutables notamment en ce qu'elle favorise une prise de parole la plus libre possible des personnes interrogées, il est à souligner que cette parole ne garantit pas toujours un positionnement objectif et impartial. Les enseignements que nous pouvons tirer des différentes critiques doivent être pris avec prudence. La juste prise de distance n'est dès lors pas toujours garantie, une triangulation des informations aurait aidé à objectiver les commentaires. A titre d'exemple il est fait plusieurs fois mention du manque de moyens financiers pour certaines activités telles la réinsertion socio professionnelle et les formations alors que les moyens sont disponibles et programmés. Par ailleurs, l'équipe de Dynamo International pourtant présente durant un an et demi en RDC n'a pas été interrogée au cours de cette évaluation, coupant dès lors les évaluateurs d'informations précieuses. Le comité de pilotage (CP), composé par DI & CATSR pour orienter cette évaluation a pu émettre des commentaires sur le rapport intermédiaire. Il est à noter que plusieurs commentaires du CP n'ont pas été pris en compte dans le rapport final.

Ceci dit, le rapport nous donne de bonnes pistes de travail intéressantes, utiles et nécessaires pour la suite.

Points d'attention particuliers

Le rapport d'évaluation est structuré autour des deux thématiques majeures, à savoir : les stratégies d'intervention et l'impact des activités du Programme sur les bénéficiaires et, d'autre part, les questions de gouvernance dans la mise en œuvre du Programme.

Concernant la première thématique relative à **la stratégie d'intervention** nous retenons que :

- *« De manière générale la stratégie d'intervention du Programme répond aux besoins réels des ESDR qui formulent clairement de telles attentes. La pertinence des activités à impact visible prévues au Programme, comme par exemple la réinsertion scolaire et socio-professionnelle des ESDR ainsi que leur accompagnement à travers les équipes AMO constituent une force incontestable pour le Programme, en ce qu'elles répondent aux besoins réels de nombreux enfants en contexte congolais »¹.*

¹ Les phrases reprises en italiques sont extraites du rapport d'évaluation.

- « A Kinshasa, particulièrement, le Centre Likemo constitue un impact durable du Programme pour la prise en charge des ESDR et pour la professionnalisation des travailleurs sociaux de rue-TSDR »
- « Concernant les TSDR, on constate une forte identité professionnelle qui participe à la construction d'un corps professionnel avec des représentations positives en raison des compétences spécifiques développées par le CATSR. L'investissement des TSDR à Kinshasa et dans les provinces dans l'accompagnement des enfants en situation de rue-ESDR constitue incontestablement une ressource essentielle pour l'exécution du Programme ».

Par contre il est relevé que :

- « Le contexte d'accentuation de la précarité de nombreuses familles favorisant l'accroissement du nombre d'ESDR susceptibles de bénéficier du Programme à travers les équipes AMO, peut réduire l'impact du Programme ».
- « Les contraintes budgétaires du Programme sont considérées par nos interlocuteurs comme susceptibles d'entamer l'efficacité du Programme, voire la pérennité de l'impact des activités menées... de nombreux retours dans la rue d'enfants ayant été réinsérés dans leur famille s'expliquaient par le dénuement financier de cette dernière... les activités du Programme relatives à la réinsertion familiale soient pertinentes, efficaces, leur efficacité est réduite par le budget alloué...bien qu'ayant suivi une formation professionnelle, le manque de moyens matériels pour l'exercice de la profession apprise constitue un risque non négligeable d'un retour dans la rue ou d'exploitation des enfants formés... les difficultés de placement professionnel des enfants ayant suivi une formation professionnelle ne permettent pas d'assurer la pérennité de la sortie de la rue de l'enfant réinséré ».
- « Outre l'augmentation du budget souhaitée par les TSDR pour améliorer la réalisation des activités relatives à la réinsertion scolaire et professionnelle et le suivi des enfants, ce sont essentiellement les soins de santé qui sont considérés comme sous-évalués ».
- « L'essoufflement palpable des TSDR peut conduire, d'une part, à une démotivation chez un certain nombre d'entre eux. Faiblement rémunérés, ou non rémunérés pour certains, les TSDR peuvent faire valoir leurs compétences au sein d'autres structures ou conduire à un désinvestissement. D'autre part, l'isolement des TSDR dans les provinces, faute d'échanges d'expérience avec les TSDR d'autres sites et l'insuffisance de formation continue, répondant à la fluctuation rapide de la vie dans la rue, peuvent conduire à une perte progressive de la technicité du Travail Social de Rue et altérer sa professionnalisation ».

Comme pistes d'amélioration dans le cadre de ce programme Dynamo International propose :

- **De renforcer le suivi et l'accompagnement des ESDR dans le cadre de la réinsertion scolaire, de la réinsertion socio-professionnelle (R.3.4),** susceptibles de stabiliser les réinsertions familiales réalisées. Quitte à se concentrer sur un nombre plus réduit d'enfants accompagnés et d'octroyer un montant plus élevé par kit, il s'agit ici de veiller à garantir un impact plus durable aux réinsertions. La prise en charge par le programme des

permis de conduire, et l'accompagnement à trouver un emploi de chauffeur ou mécanicien suite à une formation en mécanique et en auto-école est un exemple parmi d'autres. La création de coopérative de couturière comme à Mbuji Mayi ou de coopérative piscicole comme à Boma sont à privilégier et à soutenir et à reproduire le cas échéant sont d'autres exemples intéressants.

- **De renforcer les soins de santé (R.3.4)** plus particulièrement lors des tournées de quartier grâce aux trousseaux des TSDR mieux fournies en médicaments et le renforcement éventuel d'infirmières de rue. Nous encourageons des collaborations avec les centres de santé et autres associations spécialisées.
- **De réduire le nombre d'activités pris en charge par les équipes AMO (R.3.4)** telles que la sensibilisation du grand public (résultat 5) qui est du ressort de l'équipe de coordination et de communication du CATSR.
- **D'organiser des formations continuées et d'échanges de pratiques entre les TSDR de Kinshasa et des provinces (R.3.5)** afin de renforcer la qualité des interventions, de lutter contre le sentiment d'isolement et de renforcer le sentiment d'appartenance à la structure CATSR dans un souci de renforcement institutionnel. Ces échanges de pratiques répondent également aux remarques suivantes ; *« Pour les TSDR, ces compétences spécifiques (le travail social de rue) devaient être davantage "capitalisées" auprès d'autres intervenants et partenaires nationaux et internationaux, afin d'élargir les interventions auprès des ESDR... l'absence d'organisation d'une restitution par ceux qui ont suivi une formation ou un stage en Belgique a été regrettée ».*
- **De prévoir à terme une rémunération pour les TSDR (R.3.5).** Le programme ne prévoit pas de rémunération mais des indemnités limitées. **Il est demandé à la MINAS de garantir que le CATSR puisse émarger au budget annexe de l'état** tel que prévu dans la convention. Cette prise en charge permettrait au CATSR la mise en œuvre d'une politique salariale. Par ailleurs Dynamo International demande au CATSR de **se conformer au cadre budgétaire du programme quant au nombre de TSDR prévu initialement.** Face à des recrutements excessifs de TSDR au sein de l'équipe AMO de Kinshasa, l'équilibre budgétaire est mis en péril. Dynamo International rappelle que le nombre de TSDR du CATSR est limité à 5 et qu'il n'est pas prévu d'indemnités pour les agents de l'état. Dynamo International recommande au MINAS de prendre en charge des indemnités des TSDR de la DISPE.

Concernant la deuxième thématique relative à **la gouvernance du programme** nous retenons que :

- *« La gouvernance du Programme, quant à elle, est marquée par une collision, qui prend la forme d'un conflit aux manifestations visibles, entre le Coordonnateur National du CATSR et le Chargé de Programme... Elle consiste en une confusion des fonctions, tâches et responsabilités du Coordonnateur national du CATSR et du Chargé Programme, ce qui questionne l'efficacité du partenariat DYNAMO, CATSR et DISPE... cette collision*

se décline par une confusion des fonctions, tâches et responsabilités, par une redevabilité des TSDR floue et révèle un manque de leadership, éléments préjudiciables à une mise en œuvre efficace du Programme ».

- *« La mise en œuvre de la gouvernance constitue la principale faiblesse du Programme et concerne le partenaire responsable de la mise en œuvre du Programme sur le terrain, à savoir le CATSR. En effet, les difficultés de ce dernier dans sa gestion des TSDR et dans la recherche de financement pour son propre fonctionnement impactent négativement la gouvernance de l'Equipe de coordination nationale qui reste l'instance opérationnelle sur le terrain ».*
- *« Les réunions du Comité Technique du Programme, qui en est l'instance de la gouvernance stratégique, n'ont pas eu lieu durant les derniers mois de l'évaluation externe à mi-parcours. Cette collision ne garantit pas non plus le fonctionnement régulier de l'Equipe de Coordination nationale, instance du suivi opérationnel du Programme ».*
- *« Une des sources de ce conflit interpersonnel semble être la non-assimilation de la répartition des tâches et l'absence d'une logique de coopération au sein de l'Equipe dirigeante du Programme ».*
- *« La question de la redevabilité des TSDR se pose dans les deux sens : d'une part, à qui sont-ils redevables ; c'est-à-dire à qui doivent-ils présenter leurs rapports de l'exécution de leur travail ? Qui autorise les absences et les congés ? Qui délivre les ordres de mission ? D'autre part, qui est redevable envers eux ? Autrement dit, de qui sont-ils employés et qui est leur employeur ? ».*

Comme pistes d'amélioration dans le cadre de ce programme Dynamo International propose :

- **De relancer et renforcer le fonctionnement du Comité technique du Programme (R.1) afin** d'évaluer systématiquement les différentes activités prévues par le programme, d'évaluer la convention de partenariat, d'exiger la restructuration impérative du CATSR.
- **Que les instances du CATSR (CA et AG) prennent les dispositions pour résorber la collision au sein de l'Equipe de coordination nationale (R.2.1).**
- **Que le CATSR se dote d'une instance de coordination (R2.1)** qui permette une gestion des ressources humaines cohérente notamment des équipes AMO, le suivi et la mise en œuvre des activités prévues par le programme, la participation effective et active aux concertations du secteur de la protection de l'enfant en RDC, l'écriture des projets et de la recherche de financements, la mise en conformité de la structure (agrément auprès du ministère du Plan, rapports d'activités annuels, bilans annuels...), de définir un plan de pérennité de la structure et des projets.

- **Que Dynamo International puisse soutenir le renforcement institutionnel du CATSR (R2.1)** avec éventuellement le soutien d'experts extérieurs pour aider à certains aspects de renforcement institutionnel (répartition des tâches, organigramme, fonctionnement...) ou méthodologique (canevas...) et pour organiser une formation des membres de l'équipe dirigeante en leadership ainsi qu'une mise au vert afin d'actualiser les fonctions, tâches et responsabilités de chaque membre de l'équipe.

Il est proposé que la DISPE puisse jouer un rôle central dans la coordination et le fonctionnement du comité technique, que Dynamo International pourrait se limiter à soutenir l'autonomisation du CATSR et la redynamisation du fonctionnement institutionnel et légal du CATSR et que les instances du CATSR ont à interroger sa structure et son fonctionnement au regard de ses statuts et de sa vision. « *La réalisation des objectifs du CATSR en tant que plateforme se fonde uniquement sur le Programme, dont le budget est pourtant limité. Un interlocuteur a pu ainsi dire : "Le Programme est un atout d'ouverture vers d'autres partenaires, c'est à capitaliser. Mais des fois le CATSR se gère comme une association or c'est un réseau qui demande une gestion plus collégiale."*

Concernant la durabilité et la pérennité du CATSR, celui-ci doit être attentif au timing de la fin de ce programme qui est prévu pour la fin décembre 2021.

D'ici là certaines activités vont diminuer d'intensité et d'autres activités vont se clôturer en juin 2021 telles que les activités des équipes AMO à Kinshasa et dans les provinces. Il en va de même pour la réinsertion scolaire qui prend fin en juin 2021.

1. À l'adresse du CATSR, de la DISPE et de DI (gouvernance du programme)

Recommandation 1 (R1) :				
R1.1. : Tenir une réunion du comité technique pour évaluer la convention de partenariat.				
Positionnement de DI	Activités	Calendrier	Personne responsable	Implication des instances décisionnelles
	R1.1 : Tenir une réunion du Comité technique du programme pour assurer le suivi.			
Travailler sur la convention de partenariat revient à travailler sur la	Redynamiser le Comité de Pilotage et le Comité technique du programme. 1. Comité de pilotage (CP) a pour fonction: Orientation stratégique et suivi du programme de la Commission Mixte.	Février-mars 2020	Directeur de DI Coordination CATSR DISPE	CA CATSR et CA DI et DISPE et MINAS

<p>gouvernance tripartite du programme</p> <p>Les parties prenantes doivent clarifier les enjeux et leurs engagements par rapport à la convention de partenariat afin de soulever les ambiguïtés sur le terrain.</p>	<p>C'est également un lieu de concertation interministérielle et constitue un organe consultatif pour le programme DGD. 2fois/an</p> <p><u>Actions</u> : Ouvrir les discussions sur la convention de partenariat pour rappeler et/ou réviser les engagements des signataires de la convention (DI, CATSR et DISPE). Le CP doit revoir et analyser les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes signataires de la convention. DI convoquera la tenue de la réunion du CP début 2020 afin d'évaluer les changements produits par l'évaluation mi-parcours et la réponse managériale.</p>			
<p>Le CA de DI doit se positionner sur cette révision éventuelle.</p>	<p>2. Le comité Technique du Programme (CTP) est chargé de l'orientation stratégique et de la validation des documents de programmation et de suivi-évaluation. Il se réunit une fois par mois & une fois par trimestre en plénière avec les délégués et experts.</p> <p>Le CTP détient un pouvoir de décision, d'arbitrage et de régulation sur les questions stratégiques et de gestion du programme. Il est proposé au CA du CATSR de participer systématiquement aux réunions du CTP.</p> <p><u>Actions</u> : Le comité technique doit se réunir tous les mois à partir de décembre 2019 sous la coordination de la DISPE qui préside le CTP. La DISPE doit recontacter officiellement les membres du CTP (DISPE, CATSR (coordination et CA), chargé de programme, DI, WBI) pour une réunion exceptionnelle visant à établir un agenda annuel et planifier des réunions mensuelles du comité pour l'année 2020. Le CTP doit jouer son rôle de suivi, de vigilance et</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Coordination et CA du CATSR DISPE</p>	<p>CA CATSR CA DI DISPE</p>

	intervenir en cas de nécessité.			
	Redynamiser la collaboration opérationnelle entre le CATSR et la DISPE avec des actions suivantes : 1. Assurer une bonne coordination entre les animateurs des Bureaux BISPE et les TSDR du CATSR dans l'ensemble des provinces couvertes par le programme. 2. Mise à disposition d'un local pour le CATSR par les BISPE dans l'ensemble des provinces couvertes par le programme.	Février & mars 2020	Coordination CATSR DISPE	CA CATSR DISPE
	- Établir ensemble les mesures à prendre en cas de non-respect des engagements par une ou des parties prenantes.	Février & mars 2020	Directeur de DI Coordination CATSR DISPE	MINAS CA du CATSR CA DI DISPE
	- Les parties prenantes doivent signer l'avenant de la mise à jour de la convention de partenariat.	Mars 2020	Directeur de DI Coordination et CA du CATSR DISPE	CA du DI CA du CATSR

3. À l'adresse du CATSR

Recommandations 2 (R2)				
R.2.1 : Restructuration impérative du CATSR.				
R.2.2 : Création d'un Secrétariat permanent et technique chargé, notamment de l'écriture des projets et de la recherche de financements.				
R.2.3 : Accompagner le CATSR dans l'élaboration d'un plan stratégique				
Positionnement de DI	Activités	Calendrier	Personne responsable	Implication des instances décisionnelles
	R.2.1 : Restructuration impérative du CATSR : organiser une mise au vert avec l'équipe dirigeante du Programme pour actualiser les fonctions, tâches et responsabilités de chaque membre de l'équipe, au mieux organiser une médiation institutionnelle entre le Coordonnateur national et le Chargé de Programme.			

<p>Une mise au vert a déjà été organisée, ce qui a donné lieu à une procédure administrative et financière qui a été mis en place en grande partie. Une deuxième mise au vert pourrait encore améliorer le respect de cette procédure.</p> <p>Par contre la procédure n'a pas été respecté. Il s'agit également de déterminer la sphère de contrôle du programme et la sphère de contrôle du CATSR.</p> <p>Concernant les ressources humaines, le CATSR est une organisation autonome et doit prendre ses responsabilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le CA doit trancher et prendre une décision claire et rapide sur un plan RH, notamment concernant le coordinateur national et le chargé de programme. 	Décembre 2019	Membres CA du CATSR	CA du CATSR.
	<ul style="list-style-type: none"> - Le CATSR doit se doter d'une instance de coordination - Le CATSR doit se remettre en ordre du point de vue légale. 	Janvier 2020	Membres CA et Coordination CATSR Appui technique d'experts extérieurs	CA du CATSR.
	<ul style="list-style-type: none"> - Le CATSR conçoit une charte d'intégrité et la fait signer par toutes l'équipe. 	Mars-avril 2020	Membres CA et Coordination CATSR Appui technique de DI	CA du CATSR.
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour continuer le travail sur le renforcement institutionnel amorcé lors de la mise au vert en 2018, la direction du CATSR doit finaliser : Organigramme, fonctionnement, répartition des tâches, fiches de postes pour tout le personnel du CATSR. ... 	Janvier- Février 2020	Membres CA et Coordination CATSR Soutien de DI et/ou d'experts externes	CA du CATSR
<p>R.2.2: Création d'un Secrétariat permanent et technique chargé, notamment de l'écriture des projets et de la recherche de financements. (autonomisation financière du CATSR/ plan de pérennité du projet à la fin du Programme)</p>				

Ces décisions de structuration reviennent également au CA du CATSR.	- Suivi des demandes de financements introduites auprès des ambassades suisse et américain. Recherche de nouveaux financements et partenaires financiers.	Février 2020	Coordination CATSR	CA du CATSR
	- Renforcement de capacités en écriture de projets.	Mars 2020	Coordination CATSR	CA du CATSR
R.2.3 : Accompagner le CATSR dans l'élaboration d'un plan stratégique.				
Ces décisions de stratégie reviennent également au CA du CATSR. Il est possible d'envisager un soutien de DI.	- Le CATSR fait un état des lieux de ce qui a déjà été fait les 5 dernières années au niveau structure, activités réalisées et partenariats conclus.	Mars 2020	Coordination CATSR	CA du CATSR
	- Renforcement de capacités (par un intervenant externe) de la direction du CATSR en technique de théorie du changement et de cartographie des acteurs. - Projection stratégique : où le CATSR veut-il être dans 5 ou 10 ans ? Un travail de réflexion est mené par la direction et proposé au CA et aux équipes sur les perspectives d'avenir, à court, à moyen et à long terme. Des experts extérieurs peuvent apporter leur accompagnement.	Juin 2020	Coordination CATSR Membres du CA CATSR Equipes du CATSR Appui technique d'experts extérieurs	CA du CATSR

4. À l'adresse des opérateurs du programme 2017-2021 (DI et CATSR) (Exécution du programme)

Recommandations 3 (R3)

R.3.1 : Compléter l'équipe dirigeante avec la désignation d'un coordonnateur des équipes AMO. (Déjà engagé)

R.3.2 : Renforcement de capacités pour l'équipe de coordination du CATSR.

R.3.3 : Réorienter les priorités des activités à mener et répartir le budget selon ces priorités.

R.3.4 : Concevoir une ventilation du budget.

R.3.5 : Augmentation des indemnités pour les travailleurs sociaux de rue (pas de contrats, pas d'assurance ; salaire trop bas ; essoufflement palpable ;

isolement face aux difficultés rencontrées dans leur travail de rue) ; faible participation aux décisions ; non-transparence sur la sélection des TSDR pour des stages en Belgique

R.3.6 : Amélioration des canevas de rapportage car ils sont incomplets et ne reflètent pas toutes les interventions réalisées auprès des enfants.

R.3.7 : La construction des centres d'accueil d'urgence dotés d'une infirmerie dans les grandes villes dans les provinces améliorera sensiblement la prise en charge des ESDR sur le plan de l'hébergement, de l'hygiène, de l'alimentation et de l'accès aux soins.

Positionnement de DI	Activités	Calendrier	Personne responsable	Implication des instances décisionnelles
R.3.1 : Compléter l'équipe dirigeante avec la désignation d'un coordonnateur des équipes AMO (déjà engagé)				
	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordinatrice des équipes AMO vient d'être embauchée ; la direction du CATSR doit dès lors décrire sa fiche de poste comprenant notamment la gestion des TSDR (congs, absences, rapports, organisation des réunions d'équipe, etc...) 	Décembre 2019	Coordination CATSR	CA du CATSR
R.3.2 : Renforcement de capacités pour l'équipe de coordination du CATSR				
Des formations continues sont prévues dans le cadre du programme, les chargés de programme peuvent dès lors décider d'orienter l'une d'entre elle sur le leadership.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le type de soutien dont les membres de l'équipe du CATSR ont besoin. - Organiser une formation en management et ressources humaines pour l'équipe dirigeante du CATSR dans le cadre du programme (soutien d'un intervenant extérieur). 	mai 2020	Chargé de programme, coordination CATSR et DI Appui technique d'experts extérieurs	Comité technique
R.3.3 : Réorienter les priorités des activités à mener et répartir le budget selon ces priorités et par province.				

<p>Une adaptation est possible par province en fonction des besoins spécifiques des enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins des ESDR par province. Par exemple, un accompagnement spécifique des ESDR déplacés de guerre suite aux conflits armés dans certaines provinces (Kananga) - Une discussion peut ensuite avoir lieu entre les directions du CATSR et de DI pour adapter certains frais de prise en charge de ces besoins spécifiques. - Dans l'éventualité d'un prochain programme, les accompagnements des enfants devront être adaptés par province. 	<p>Juin 2020</p>	<p>Coordinateurs provinciaux Chargé de programme CATSR, coordination AMO.</p>	<p>CA du CATSR, Comité technique et DI</p>
--	--	------------------	---	--

	<p>R.3.4 : Concevoir une ventilation du budget, il faut déterminer quelles activités à mettre en œuvre ou réduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation des budgets liés à la prise en charge des ESDR. ➤ Activités génératrices de revenu pour les familles et ESDR. ➤ Cartographie ➤ Sensibilisation des TSDR au grand public ➤ Déterminer les priorités du budget pour décider si les participations aux rencontres régionales et internationales prévues doivent être organisées et appliquer la décision 			
<p>DI accepte une ventilation du budget telle que suggérée dans l'évaluation et dans l'intérêt prioritaire de l'enfant en veillant à une plus grande efficacité des insertions familiales, scolaires et socio</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des budgets liés à la prise en charge des ESDR : les budgets ne peuvent pas être augmentés, mais adaptés : <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'inscription des ESDR du primaire dans les écoles publiques qui sont en partie gratuites depuis septembre 2019 et assurer un appui aux enfants réinsérés scolairement (uniformes, chaussures...) • Les frais restants sur la réinsertion socio-professionnelle pourraient être utilisés pour d'autres camps tel que Morylaq et d'autres idées comme celles de Boma, Mbuji Mayi, auto école, etc...; • Assurer des activités d'autonomisation de l'enfant dans un parcours de réinsertion professionnelle (kit de réinsertion). 	<p>Plan d'action finalisé pour février 2020</p>	<p>Chargé de programme coordinateur national, coordinateurs régionaux, de programme, Responsables admin et financier du CATSR et de DI.</p> <p>Coordination CATSR Direction et DI</p>	<p>CA CATSR Comité technique DI</p>

professionnelles. Il s'agit ici de questionner la faisabilité de certaines activités, et de potentiellement réattribuer les budgets nécessaires pour le bon déroulement d'autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les modalités d'appui juridique aux ESDR pour voir de quel type d'assistance les enfants ont besoin. • Orienter les activités vers une réinsertion durable plutôt que sur le nombre d'enfants réinsérés. • Renforcer les soins de santé plus particulièrement lors des tournées de quartier grâce aux troussees des TSDR mieux fournies en médicaments et le renforcement éventuel d'infirmières de rue. • Encourager des collaborations avec les centres de santé et autres associations spécialisées. 			
	- Activités génératrices de revenu pour les familles et ESDR : cette activité est non réalisable au regard du budget et objectifs du programme.			
	- Cartographie. <ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec les TSDR pour voir son usage ou son non-usage • Procéder à l'identification des partenaires et actualiser la cartographie. 	Plan d'action finalisé pour février 2020	Coordination CATSR	Comité technique et DI
	- Sensibilisation des TSDR au grand public. <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les activités liées à la sensibilisation pour les TSDR au grand public pour les équipes AMO et concentrer cette activité au sein de l'équipe de coordination. 	Plan d'action finalisé pour février 2020	Chargé de programme et Coordination CATSR	Comité technique et DI
	- Déterminer les priorités du budget pour décider si les participations aux rencontres régionales et internationales prévues doivent être organisées et appliquer la décision. <ul style="list-style-type: none"> • Pour DI, il est important que le CATSR participe aux rencontres régionales et internationales comme budgétisé dans le programme. Cette activité est à maintenir. 		Chargé de programme et Coordination CATSR	Comité technique et DI
R.3.5 : Augmentation des indemnités pour les travailleurs sociaux de rue (pas de contrats, pas d'assurance ; salaire trop bas ; essoufflement				

	palpable ; isolement face aux difficultés rencontrées dans leur travail de rue) ; faible participation aux décisions ; non-transparence sur la sélection des TSDR pour des stages en Belgique.			
Positionnement de DI sur les travailleurs liés à l'architecture du programme. Revenir à ce qui était prévu.	- Rappel du nombre des TSDR convenu dès le départ du programme : revenir à l'équipe de 5 TSDR du CATSR et 3 de la DISPE car les TSR supplémentaires engagés reçoivent une indemnité qui n'était pas prévue initialement.	Janvier 2020	Coordination CATSR, chargé de programme	CA du CATSR et DI
	- Rappel du nombre de chauffeurs prévu par le programme qui est d'un chauffeur et pas deux.			
	- La MINAS garantit le fait que le CATSR émerge au budget annexe de l'état	Fin 2020	MINAS et DISPE	MINAS et DISPE et Ministre des Finances en RDC
	- Pour valoriser le travail des TSDR et permettre la création d'espaces d'échanges pour les TSDR il s'agit de planifier et d'organiser de façon effective des activités pourtant prévues dans le cadre du programme (mais non réalisées à ce jour) telles que les réunions de concertation et coordination régionales et nationales ou de formation continue et de base.	Plan d'action finalisé pour février 2020	Coordination de l'équipe AMO du CATSR. Coordination du CATSR Chargé de programme	Comité technique
	- Poursuite de l'organisation des formations destinées aux TSDR de Kinshasa et des provinces.			
DI laisse le choix au CATSR de désigner les stagiaires mais veille à ce que le profil du candidat soit conforme à la demande.	- La coordination de l'équipe AMO du CATSR informe tous les TSDR du programme sur les critères de désignation des boursiers TSDR en Belgique.	Octobre 2020	Coordination de l'équipe AMO du CATSR. Coordination CATSR	CA du CATSR et comité technique
	- Des restitutions sont organisées de façon systématique après les stages en Belgique.			
	R.3.6 : Amélioration des canevas de rapportage car ils sont incomplets et ne reflètent pas toutes les interventions réalisées auprès des enfants.			

<p>DI soutien le CATSR pour trouver ensemble un mode de rapportage adapté. Possibilité de demander l'aide d'experts extérieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les canevas de rapportage afin de développer avec les partenaires un canevas adapté aux activités exécutées et qui reflète davantage le « reporting » du Programme. - Régler aussi la question des indicateurs notamment sur la question du référencement des ESDR « touchés » par le programme. - Production de cadres de rapportage orienté sur la mesure du changement/évaluation d'impact 	<p>2^{ème} trimestre 2020</p> <p>(Cf : plan d'amélioration certification)</p>	<p>Chargé de programme du CATSR et Coordination CATSR.</p> <p>Soutien DI</p>	<p>Comité technique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des carnets de bord pour chaque TDR. 	<p>Février 2020</p>	<p>Coordination de l'équipe AMO du CATSR.</p> <p>Chargé de programme</p>	<p>Comité technique</p>
<p>R.3.7 : La construction des centres d'accueil d'urgence dotés des infirmeries dans les grandes villes dans les provinces afin d'améliorer sensiblement la prise en charge des ESDR sur le plan de l'hébergement, de l'hygiène, de l'alimentation et de l'accès aux soins.</p>				
<p>Le budget disponible ne permet pas la construction d'une infirmerie au CAU Likemo ni la construction d'autres centres d'accueils d'urgence dans les provinces mais l'infrastructure à Kinshasa peut être améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités d'autofinancement du Centre Likemo. (Voir R2.2) - Continuer à développer des projets de potager autour du CAU-LIKEMO pour nourrir les ESDR accueillis au centre. - Amélioration de l'infrastructure LIKEMO telle que la pose d'un abri à la cuisine et sur le potager et un système de récupération des eaux de pluies. 	<p>2^{ème} trimestre 2020</p>	<p>Coordination CATSR et Chargé de programme</p>	<p>Comité technique et DI</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Explorer des pistes pour conclure des partenariats qui aboutiraient à la prise en charge médicale des ESDR pour les soins importants. 	<p>2^{ème} trimestre 2020</p>	<p>Coordinateurs régionaux CATSR</p> <p>Coordinateur national CATSR</p>	<p>Comité technique et DI</p>